

## DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION - NUMÉRO 3001946674

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, qu'un permis de démolition a été demandé pour un **bâtiment résidentiel** situé aux **3656-3656-A, 40<sup>e</sup> Avenue, Montréal (Québec) - District de Pointe-aux-Trembles**, tel qu'identifié au plan ci-contre, et le Comité d'étude des demandes de démolition étudiera la demande, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA07-30019)*.



Conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, la séance du comité de démolition se tiendra à distance, le 8 octobre 2020, à 18 h 30. Un enregistrement audiovisuel de la séance sera par la suite publié sur le site Internet de l'arrondissement.

En vertu de l'arrêté ministériel no 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Toute personne peut transmettre son opposition, ses commentaires ou ses questions par écrit relativement à la demande de démolition no 3001946674 du 3656-3656-A, 40<sup>e</sup> Avenue, au plus tard le 8 octobre 2020, avant 18h30 de la manière suivante :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « **Consultation écrite – Démolition du 3656-3656-A, 40<sup>e</sup> Avenue** », à l'adresse suivante: [greffe-rdp-pat@montreal.ca](mailto:greffe-rdp-pat@montreal.ca)

Par la poste, à l'adresse suivante :

**Consultation écrite – Démolition du 3656-3656-A, 40<sup>e</sup> Avenue**  
**Secrétaire d'arrondissement**  
**12090, Rue Notre Dame-Est**  
**Montréal (Québec), H1B 2Z1**

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée **au plus tard le 8 octobre 2020**, pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom, son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel et le sujet afin qu'il soit possible de la contacter. Les réponses aux questions reçues seront transmises avant le traitement de la demande de démolition.

Fait à Montréal, le 23 septembre 2020

La secrétaire d'arrondissement substitut  
 Julie Boisvert

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)